

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ING (B) Collect Portfolio - ING Stability Fund - Cap

ISIN: BE6288613068

Un compartiment de ING (B) Collect Portfolio

Gérée par NN Investment Partners Belgium S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Ce fonds investit dans des placements qui mettent l'accent d'une part sur la recherche d'une faible volatilité (afin d'éviter les fortes fluctuations de cours) et d'autre part sur la quête d'un rendement plus élevé que l'indice de référence, l'Eonia*, sur une période de 3 ans minimum. (*L'EONIA - Euro OverNight Index Average - est un indice qui est calculé chaque jour ouvrable et qui reflète la valeur du taux de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire (prêts entre banques) pour les transactions en euros). NN Investment Partners Belgium SA délègue la gestion de portefeuille à ING Belgique SA. Le fonds accorde également une attention particulière à la limitation du risque baissier. Afin d'atteindre cet objectif, le fonds investira majoritairement dans des parts (actions) à capitalisation d'organismes de placement collectif et/ou d'Exchange Traded Funds (les ETF ou fonds indiciels cotés sont des fonds cotés en bourse qui suivent un indice), ci-après dénommés conjointement les « Fonds », dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Il peut notamment s'agir de fonds d'obligations, de fonds monétaires, de fonds immobiliers et de fonds

d'actions. Le fonds répartira en principe également les avoirs entre les différents Fonds sous-jacents. ING Belgique SA peut toutefois décider de modifier ces pondérations en fonction des conditions de marché. S'agissant de la composante à revenu fixe, elle est essentiellement investie dans des fonds obligataires et, de façon limitée, dans des liquidités (espèces) ou des fonds du marché monétaire. Dans l'intérêt du client, ING Belgique SA peut décider de conserver jusqu'à 100% des avoirs en liquidités (espèces) et en fonds du marché monétaire pour une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles. ING Belgique SA déterminera par conséquent à intervalles réguliers les pondérations et ratios des différents investissements. NN Investment Partners Belgium réalisera les investissements dans le respect de ces dispositions. Vous pouvez vendre votre participation dans le fonds chaque jour (ouvrable) de calcul de la valeur des parts. Pour ce fonds, ce calcul a lieu quotidiennement.

Profil de risque et rendement

Risque plus faible - Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé - Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur. Le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps. La plus basse catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé dans la catégorie 2 en raison du comportement du produit durant la période d'évaluation. Globalement, le risque de marché, qui prend en considération les performances passées ainsi que le potentiel d'évolution futur des marchés, afférent aux instruments financiers utilisés

pour atteindre les objectifs d'investissement est moyen. Différents facteurs exercent une influence sur les instruments financiers. Citons notamment l'évolution des marchés financiers, la situation économique des émetteurs d'instruments financiers, eux-mêmes tributaires de la situation de l'économie mondiale en général, et le contexte politique et économique de chaque pays. Le risque de capital et le risque de rendement du compartiment sont considérés comme moyens. Le risque de crédit attendu - risque de défaut de la contrepartie - des investissements sous-jacents est jugé moyen. De plus, l'exposition au risque de change peut influencer sur la performance du compartiment. Le risque d'inflation du compartiment est considéré comme moyen. Aucune garantie n'est fournie quant à la récupération de votre placement initial.

Frais

Tous les frais payés par l'investisseur sont utilisés pour couvrir les frais courants du fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement:

| | |
|-----------------|----|
| Frais d'entrée | 3% |
| Frais de sortie | 0% |

C'est le montant maximum qui peut être déduit de votre capital avant placement ou avant versement du produit de votre investissement.

Frais prélevés par le fonds sur une année:

| | |
|----------------|-------|
| Frais courants | 1,27% |
|----------------|-------|

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances:

| | |
|---------------------------|----|
| Commission de performance | 0% |
|---------------------------|----|

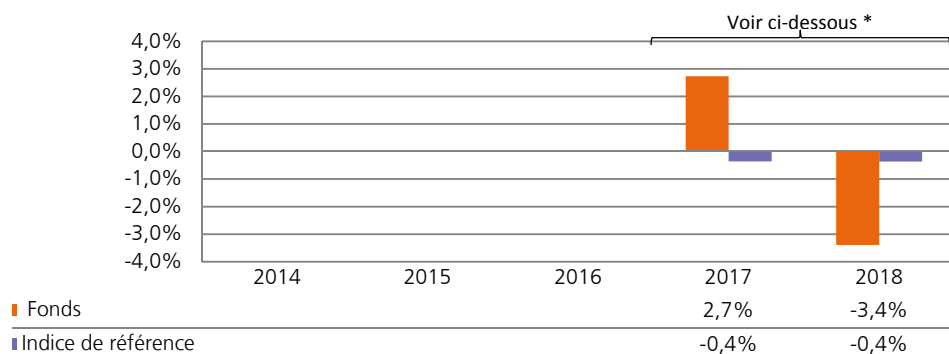
Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent à des valeurs maximum. Dans certains cas, le montant effectivement facturé peut s'avérer inférieur. Vous le saurez en consultant votre conseiller financier.

Le montant des frais courants indiqué repose sur les dépenses au titre de l'exercice clôturé le 09/2018. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Il exclut:

- Commission de performance
- Frais de transactions du portefeuille, hormis dans l'hypothèse de frais d'entrée/de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Vous trouverez de plus amples informations sur les coûts aux paragraphes "Souscriptions, rachats et échanges" et "Coûts, provisions et régime fiscal" du prospectus, qui est disponible sur notre site Internet <https://www.nnip.com/library>.

Performance passée



* Cette performance a été obtenue lorsque le fonds avait des caractéristiques différentes.

- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- Les performances passées présentées ici tiennent compte de l'ensemble des frais, à l'exception des frais d'entrée et de sortie ainsi que des frais de conversion.
- Ce compartiment a été lancé en 2016
- Cette catégorie d'actions a été lancée en 2016.
- Les performances passées sont calculées en EUR.
- L'appellation de l'indice de référence se trouve au paragraphe Objectifs et Politique d'investissement.

Informations pratiques

- Le dépositaire du fonds : Belfius Bank
- Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur ce fonds, en ce compris sur les autres catégories d'actions, et des exemplaires du prospectus et des rapports annuels (ou semestriels) du fonds auprès de la Société de gestion, ainsi que sur le site Internet <https://www.nnip.com/library> en néerlandais et français. La Société de gestion a adopté une politique de rémunération et produit un rapport détaillant les principes de rémunération généraux, la gouvernance ainsi que la rémunération du personnel identifié et les informations quantitatives pertinentes, qui, une fois disponible, peut être obtenu gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion ou consulté sur le site Internet suivant : <https://www.nnip.com/institutional/BE/fr/A-propos-de-nous/Politique.htm>.
- Le cours des actions/parts du fonds est calculé et publié en EUR. Les cours sont publiés sur le site Internet <https://www.nnip.com>.
- Ce fonds est soumis à la législation et à la réglementation fiscales du pays suivant : Belgique. Ceci peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle en fonction du pays dans lequel vous vivez.
- Services financiers : RBC Investor Services Belgium, Société anonyme de droit belge, Zenith Building, Boulevard du Roi Albert II 37, 1030 Bruxelles.
- Ce fonds répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE.
- La responsabilité de NN Investment Partners Belgium S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ces informations clés pour l'investisseur décrivent un compartiment du fonds ING (B) Collect Portfolio. Le prospectus ainsi que les rapports périodiques dudit fonds sont élaborés pour l'intégralité du fonds, et ce compris ses compartiments. Dans le cadre de ses objectifs, la société peut proposer le choix entre des compartiments différents possédant chacun une gestion et une administration distinctes. La politique de placement spécifique à chaque compartiment est mentionnée dans la description de celui-ci. Dans le cadre des investissements de la société, les dettes, les engagements et les obligations souscrits dans l'intérêt d'un compartiment ne sont garantis que par les actifs de celui-ci. En ce qui concerne les relations entre les actionnaires, chaque compartiment peut être considéré comme une unité séparée.

Ce fonds est agréé en Belgique et réglementé par l'Autorité des services et marchés financiers.

NN Investment Partners Belgium S.A. est agréé en Belgique et réglementée par l'Autorité des services et marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/02/2019.